

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Band: 29 (1931)

Heft: 1

Artikel: Le rendement des travaux d'améliorations foncières de vignes

Autor: Schwarz, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fédéral sur les dommages ou destructions qu'ils pourraient constater.

Le rendement des travaux d'améliorations foncières de vignes.

Par *M. Schwarz*, Ingénieur rural cantonal, à Lausanne.

M. le Professeur *Baeschlin*, Rédacteur en chef de la « Revue des mensuration et améliorations foncières », nous a fait l'honneur de nous demander d'exposer dans cette revue notre avis sur la rentabilité de ces travaux.

Nous déférons à ce vœu avec plaisir et avec tout le respect que garde l'élève à son maître.

Il faudrait être vigneron pour traiter la question avec la compétence voulue, mais les longues et nombreuses discussions avec les différents organes des Syndicats et surtout avec les propriétaires qui ont « subi » le remembrement de leurs vignes, nous ont permis de nous faire une idée générale du rendement de ces travaux.

Il ne peut évidemment être question que de chiffres moyens que nous qualifierons par avance de grossières approximations. On se rendra d'ailleurs facilement compte que tous les propriétaires ne retirent pas de ces opérations les mêmes avantages, comme d'ailleurs ils ne paient pas non plus tous les mêmes contributions.

Reconnaissons d'emblée que la rentabilité des travaux d'améliorations foncières est un de ces sujets que l'on ne traite pas volontiers. Quiconque s'y hasarde, court certains risques. Car quel que soit le résultat auquel on aboutisse, on s'expose à des conclusions qui sont peu favorables à ces travaux. En effet, si le rendement est bon, certains milieux prétendront que les subsides de l'Etat et de la Confédération sont superflus. Si, au contraire, il est mauvais, on se contentera de conclure qu'il eût mieux valu ne pas les entreprendre.

Aussi les organes compétents se refusent-ils en général à entrer dans les détails, préférant traiter le problème d'un point de vue beaucoup plus élevé: celui de notre économie nationale. Et à ce point de vue, les entreprises d'améliorations de vignes se présentent certainement sous un jour particulièrement favorable!

En 1900, la surface du vignoble suisse était encore de 30,000 hectares en chiffre rond. Elle n'était déjà plus que de 14,000 ha en 1928. Elle a donc diminué de plus de la moitié en 28 ans.

On admet que pour entretenir une famille paysanne, il faut 1,2 ha de vigne ou 4 ha de terrains de cultures mixtes, c'est-à-dire fourrages, céréales, et légumes.

Chaque hectare de vigne qui disparaît pour être transformé en terrain de culture ordinaire — à supposer que ce soit partout possible —,



Fig. 3. Les vignes remaniées de Fechy-Bougy-Perroy (en dessous de la forêt), au centre Bougy, à droite plus bas Fechy.

enlève à une famille la moitié de ses moyens de subsistance. Comme 16,000 ha de vignes ont disparu au cours des 28 dernières années, ce serait donc 8000 familles en chiffre rond, qui auraient perdu leur occupation principale. Admettons que l'économie de main-d'œuvre provenant de la simplification des méthodes culturales et surtout de l'emploi des machines, ait enlevé à 2000 familles environ leurs moyens d'existence — ce qui est à notre avis un grand maximum, il n'en subsiste pas moins que 6000 familles au minimum ont perdu, ensuite de la débâcle du vignoble, la possibilité de vivre sur le sol suisse.

La question est d'importance, surtout au moment où la population agricole diminue avec une rapidité angoissante.

Ce qui est à craindre pour la Suisse entière, l'est encore beaucoup plus pour le Canton de Vaud, le plus grand canton viticole suisse. La surface en vignes qui y était encore de 6600 ha en 1900, n'est plus aujourd'hui que de 3680 ha; elle a donc diminué de 44 %.

Ces 3680 ha de vignes procurent, à eux seuls, un rendement brut moyen de 16 millions de francs par an, soit frs. 4350. — par ha en moyenne, alors que les 135,000 ha de terrains agricoles, jardins, champs, prés, mais non compris les pâturages ni les forêts, ne donnent comme rendement brut que 105 millions, soit frs. 780. — par ha.

Ces chiffres sont significatifs!

Nous passons outre à la thèse — objet de belles tirades oratoires — selon laquelle la population agricole serait la source des forces vives des nations civilisées, dont la majorité des habitants, s'étiolerait aujourd'hui de la vie surexcitée et fébrile des villes. Qu'on nous montre, à ce sujet, une population plus saine, plus vigoureuse, plus fière de son travail et de sa liberté — de meilleurs patriotes en un mot — que ces robustes vigneronns de Lavaux et La Côte.

Il importe de réagir contre cette disparition rapide du vignoble. Il faut à tout prix chercher à le maintenir. Notre économie nationale et sociale l'exige, dût-il en coûter quelques millions aux pouvoirs publics.

Personne ne conteste plus aujourd'hui que l'un des remèdes les plus efficaces consiste dans l'organisation du travail et la simplification des méthodes culturales.

La surélévation des barrières douanières pour faciliter la lutte contre la concurrence étrangère n'est qu'un palliatif, qui se heurte d'ailleurs aux intérêts — non moins respectables — des consommateurs. Le choix des ceps, les soins culturaux font l'objet de soucis et d'un travail constant de nos établissements fédéraux et cantonaux de viticulture et d'arboriculture, qui sont puissamment secondés dans leur travail par de nombreux viticulteurs, praticiens intelligents et progressistes. La vente des vins et la protection des marques est en bonne voie d'organisation.

Plus de facilités dans l'exploitation, la rationalisation de notre viticulture, tel est le mot d'ordre aujourd'hui!

Pourquoi en effet, les 6000 familles suisses, dont il est question plus haut, ont-elles abandonné leurs vignes? Avant tout, parce que leur travail n'était plus suffisamment rémunérateur. La vigne ne paie plus son homme. Et pourquoi ne le paie-t-elle plus? Parce que tout évolue et qu'à l'encontre de cet axiome, la partie essentielle du travail du vigneron — le travail du sol — est restée ce qu'elle était il y a 100 ou 200 ans.

La majorité de nos viticulteurs continuent à cultiver comme il y a un siècle ou deux, les quelques 10 ou 15 parcelles — quand ce n'est pas d'avantage — qui constituent leur domaine.

La viticulture, au cours des 50 dernières années, a fait des progrès considérables dans toutes les branches de son activité: lutte contre les maladies, soins aux cepes, choix des plants, engrais, etc., mais le sol lui-même qui constitue en quelque sorte son outil principal, est resté immuable dans sa forme.

Or, cette forme est défectueuse. Elle se prête mal aux exigences de la culture moderne. Les conséquences économiques et sociales en sont plus grave, qu'on ne l'admet d'ordinaire.

Les parcelles en si grand nombre ne peuvent évidemment pas toutes être pourvues de chemins de dévestiture convenables, car il aurait fallu consacrer plus de terrains à la construction de tous ces chemins qu'à la culture proprement dite. Faute de dévestiture, nos vigneron sont dans l'obligation d'effectuer eux-mêmes les transports et très souvent à la hotte.

Ah! ces transports à dos d'homme au long cours, du fumier, par exemple, quel spectacle affligeant, lorsque les chemins peuvent être construits sans frais excessifs. C'est certainement l'exemple le plus regrettable que l'on puisse trouver du gaspillage du travail humain! Il faut à certains vigneron jusqu'à 20 minutes pour monter à la hotte les produits depuis un chemin carrossable à leur vigne. Le temps de souffler, puis de redescendre, porte la durée de la course à 45 minutes, pour transporter une hottée de fumier. Or 15 à 20 hottées font le mètre cube et il faut 90 m³ par ha appliqués tous les trois ans pour une fumure normale à moins qu'on n'emploie des engrais chimiques. Qu'on se rende compte du prix de revient de cette fumure!

Et après cela nos vigneron se plaignent encore que leur travail n'est plus suffisamment rémunéré!

Il y a longtemps que l'industrie a substitué la machine à l'homme, partout où cela était possible. Elle fait aujourd'hui des efforts inouïs pour rendre encore plus productif le travail de l'homme. Elle standarise, normalise, rationalise!

La viticulture se doit de faire de même.

La solution doit être recherchée dans la diminution des frais de production par l'organisation du travail et la réduction de la main-d'œuvre. C'est avant tout un problème technique qui doit être résolu par la technique.

L'exécution de différents travaux d'améliorations foncières représente la meilleure solution. Ces travaux comprennent:

- A. la construction des chemins de dévestiture;
- B. le remaniement parcellaire avec plan d'alignement des ceps;
- C. les travaux de protection contre les ravinelements;
- D. et enfin les adductions d'eau pour sulfatages.

Pour atteindre entièrement leur but, ces travaux doivent être étudiés et exécutés simultanément. Il ne saurait être question de les projeter et encore moins de les exécuter rationnellement les uns sans les autres ou même les uns après les autres. Ce serait une erreur que d'écouter certains propriétaires qui, pour des raisons financières, proposent de courir au plus pressant, en renvoyant certains de ces travaux et notamment le remaniement parcellaire, à des temps meilleurs. Ces travaux se tiennent de très près et forment un tout indivisible. Il ne peut pas en effet être question de construire des chemins sans les canalisations de protection contre les eaux, pas plus que les conduites d'eau pour sulfatages sans le remaniement parcellaire. Les nouveaux chemins sans le remaniement morcelleraient encore davantage les propriétés. Les canalisations d'eau de surface et conduites d'eau pour sulfatages doivent être adaptées au nouvel état de propriété.

Le Comité du Syndicat de l'une des plus importantes communes viticoles du Canton s'était fait fort d'obtenir du Département de l'agriculture une subvention pour un vaste projet d'adduction d'eau devisé à frs. 120,000.—. Les propriétaires intéressés désiraient l'exécuter sans le remaniement parcellaire, bien que cette opération fût nécessaire et facilement réalisable. M. le Conseiller d'Etat Porchet, chef de ce département, a reçu le Comité avec une extrême courtoisie, mais lui a conseillé d'examiner dans leur ensemble les améliorations à apporter à ce vignoble et notamment la question de la liaison de ces conduites pour sulfatages avec les chemins de dévestiture à créer et le remaniement parcellaire. « Vous verrez alors, a-t-il ajouté, en matière de conclusion, que votre projet d'adduction d'eau pourra s'exécuter d'une façon beaucoup plus rationnelle et à moins de frais. »

Et la subvention n'a pas été accordée dans les conditions où elle a été demandée.

A. *Chemins.* Le grand avantage des chemins est précisément de réduire les frais de transport au minimum. Les parcelles aboutissent presque toutes à deux dévestitures: l'une en haut, l'autre en bas, à moins que leur surface ne soit trop restreinte. Dans ce cas, elles sont placées bout à bout dans le sens de la plus grande pente, de façon que chacune d'elles soit pourvue d'au moins un bon chemin.

Il faut, pour se rendre compte de la valeur réelle de ces chemins, avoir constaté la joie et le bien-être qu'éprouvent les propriétaires en les utilisant les premières fois. Ils se rendent immédiatement compte combien tous les travaux de culture s'exécutent plus rapidement et avec moins de peine. Ils sentent leurs efforts beaucoup plus productifs. Ils entrevoient l'ère nouvelle qui s'ouvre devant eux; ils considèrent

l'avenir avec plus de confiance et reconquière l'amour de leur métier qui leur permettra de vivre plus aisément.

Ces chemins ont de 3 à 4 mètres de largeur suivant l'inclinaison du terrain. Leur pente ne dépasse pas 10 % sauf pour les chemins de traverse qui sont le plus souvent placés suivant la plus forte inclinaison des terrains.

Les frais de construction de ces dévestitures sont en général élevés. Voici les prix de revient pour les 4 entreprises exécutées et terminées depuis 1923.

<i>Entreprise</i>	<i>Surface ha</i>	<i>Longueur des chemins km</i>	<i>Coût total frs.</i>	<i>Coût à l'ha frs.</i>
Féchy II	54	4,8	96,831.—	1790.—
Bougy-Perroy. .	100	6,3	129,196.—	1290.—
Mont sur Rolle	24	1,2	29,178.—	1210.—
Begnins (Secteurs des vignes)	81	10,2	128,869.—	1580.—
Totaux:	259	22,5	384,074.—	1480.—

Il y a lieu de déduire de ces chiffres les subsides de 52 % en moyenne pour obtenir le prix de revient aux propriétaires.

(A suivre.)

Schweizerischer Geometerverein.

Zentralvorstand.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung vom 13. Dezember 1930 in Zürich.

1. *Mutationen:* Es werden als neue Mitglieder aufgenommen: Baeschlin Fr., Prof. Dr., Zollikon; Bujard Robert, Chateaux-d'Oex; Capt. Fernand, Rolle; Flotron André, Meiringen; Jent Walter, Merligen; Joos Georg, Bern; Keller Ernst, Borneo; Süeß Xaver, Rudolfingen; Thibaud Charles, Cossonay; Wenger Camille, Sitten; Gravas St., Yverdon.

Folgende Austritte werden genehmigt: Juillard Paul, Saxon; Juillard, Katasterdirektor, Lausanne.

Aus dem Zentralverein ausgeschlossen wird Bonvin Paul, Sitten, da trotz allen Bemühungen die Beiträge nicht erhältlich gemacht werden können.

2. *Internationaler Geometerkongreß.*

Generalkassier Kübler erstattet Bericht über die finanziellen Verhältnisse. Die definitive Abrechnung kann erst nach der Drucklegung des Schlußberichtes erfolgen. Er stellt fest, daß sich die Abrechnung im Rahmen des Voranschlages bewegen wird. Der Schlußbericht wird an die Kongreßteilnehmer gratis abgegeben werden. Weitere Interessenten können ihn zum Preise von s. Fr. 15.— beziehen.

3. *Kommission für das Studium der Ausbildungsfrage für Grundbuchgeometer.*

Die Kommission wird bestellt aus folgenden Herren:
als Vertreter

des Zentralvorstandes:	Bertschmann, Delacoste,
des S. V. P. G.:	Schärer, Allenspach,
der Kantonsgeom.-Konferenz:	Forni,
des Beamten-Verbandes:	Fisler,
der welschen Sektionen:	Etter, Vevey.